

Étude comparative

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
L'Institut d'études culturelles et internationales

Formation : Master 1 Culture et communication (C&C)
Parcours : Événementiel, médiation des arts et des sciences (EMAS)

Par
Ana Escribano Matas, Katie Husar, Sarra Mezgar

Soumis le 4 avril 2016

Table des matières

Introduction	1
1 Qu'est-ce que l'accessibilité ?	2
2 L'aménagement des bâtiments et les dispositifs pour les handicapés.....	3
2.1 L'aménagement des bâtiments.....	3
2.1.1 Le musée de l'histoire de l'immigration	3
2.1.2 Le musée de l'homme	4
2.1.3 Le musée Guimet	5
2.2 Les dispositifs pour les personnes handicapées	8
2.2.1Le handicap visuel	8
2.2.1.i Le musée de l'histoire de l'immigration	8
2.2.1.ii Le musée de l'homme.....	9
2.2.1.iiiLe musée Guimet	9
2.2.2Le handicap auditif	9
2.2.2.iLe musée de l'histoire de l'immigration	9
2.2.2.iiLe musée de l'homme.....	10
2.2.2.iiiLe musée Guimet	10
2.2.3Le handicap moteur	10
2.2.3.iLe musée de l'histoire de l'immigration	10
2.2.3.iiLe musée de l'homme.....	10
2.2.3.iiiLe musée Guimet	11
2.2.4Le handicap mental / psychique.....	11
2.2.4.i Le musée de l'histoire de l'immigration	11
2.2.4.iiLe musée de l'homme.....	11
2.2.4.iiiLe musée Guimet	11
3 Les politiques des publics.....	12
3.1 L'information via l'internet	12
3.1.1 Le musée de l'histoire de l'immigration	12
3.1.2 Le musée de l'homme	12
3.1.3 Le musée Guimet	13
3.2 La politique tarifaire	13
3.2.1 Le musée de l'histoire de l'immigration	13
3.2.2 Le musée de l'homme	13
3.2.3 Le musée Guimet	13
4La chaîne d'accessibilité.....	14
4.1Les partenaires.....	14
4.1.1 Le musée de l'histoire de l'immigration	14
4.1.2 Le musée de l'homme	15
4.1.3 Le musée Guimet	15

4.2 Les ateliers et les projets	15
4.2.1 Le musée de l'histoire de l'immigration	15
4.2.2 Le musée de l'homme	15
4.2.3 Le musée Guimet	15
5Bilan.....	16
Annexe	17

Introduction

« ...Un pays qui ne prend pas en compte les personnes en situation d'handicap, n'est-il pas lui aussi en situation d'handicap? »¹

En 2007, le Conseil international des musées définit le musée comme *“une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l’humanité et de son environnement à des fins d’études, d’éducation et de délectation”*. Le musée est une institution patrimoniale dont le rôle est de conserver les collections d'œuvres d'art et les biens culturels, scientifiques ou techniques. Mais outre ce rôle, le musée est une institution qui accueille un public, d'où la réflexion sur le Grand Public et le public empêché et éloigné.

L'absence des mesures nécessaires pour le public du “champ social “ ou “spécifique” a créé un fossé, voire une rupture entre l’institution et ce type de public qui a besoin de profiter de l’offre culturelle. La question de l’accessibilité demeure problématique malgré la présence des lois et des décrets.. En matière d'offres culturelles, l’Ile-de-France est une région particulièrement intéressante et Paris est une ville culturelle par excellence. Les musées parisiens sont si différents les uns des autres au niveau de l’accessibilité et la disparité est évidente ; ce qui nous a amenées à nous focaliser sur trois musées parisiens afin d’établir une comparaison. Les musées étudiés sont: le musée Guimet, le musée de l’Histoire de l’Immigration et le musée de l’Homme.

Notre plan s’articulera autour de cinq parties. La première partie définit la notion d’accessibilité. Ensuite, on va étudier les aménagements des bâtiments et les différents dispositifs. On se penchera par la suite sur les politiques du public, à savoir l’information via le web et la politique tarifaire. Une quatrième partie est réservée aux chaînes d’accessibilité. Finalement, un bilan reprendra les différents points étudiés.

¹Une affiche de l'Association des paralysés de France. Vous trouverez une photo dans l'annexe ci-joint.

1.Qu'est-ce que l'accessibilité ?

L'accessibilité est une exigence de démocratisation culturelle et d'élargissement des publics. Elle revêt aujourd'hui une obligation légale dans la mesure où il existe des textes de lois qui traitent de ce sujet. Dans ce dossier, la notion de l'accessibilité va être étudiée sous un angle spécifique parce qu'elle sera intimement liée à la notion du handicap. D'emblée, il nous a paru judicieux de faire référence à la définition de la délégation interministérielle aux personnes handicapées :

« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres. »²

Cette définition complète met en avant la notion d'égalité d'accès à un lieu ou une offre pour toutes les personnes. Cependant, de nombreux lieux sont encore aujourd'hui inaccessibles pour les personnes en fauteuils roulants. C'est le premier handicap qui vient à l'esprit lorsqu'on mentionne l'accessibilité, mais il est loin d'être le seul concerné. Que les personnes souffrent d'un handicap moteur, sensoriel, mental ou temporaire, toutes les personnes ont le droit de visiter un musée dans les meilleures conditions possibles. L'idée n'est donc pas seulement d'aménager un lieu pour permettre une circulation libre mais aussi il y a l'idée de se sentir accueilli dans ces lieux et de pouvoir découvrir les œuvres, dans un climat de convivialité et de partage des différences. Une institution muséale remplit une mission de service et elle doit s'occuper de son public, de TOUT son public en proposant des activités qui n'excluent pas les personnes en situation de handicap. Le chantier est vaste et la démocratisation culturelle et l'élargissement des publics sont des enjeux de taille. Certains musées s'en préoccupent plus que d'autres et c'est pourquoi il est intéressant d'étudier leur degré d'accessibilité. Une telle analyse permet de voir quelles actions sont déjà en place pour accueillir les personnes en situation de handicap, mais aussi de déceler les failles ou d'apporter des suggestions d'amélioration adaptées.

²La définition commune à 14 ministères français. 1er décembre 2009 (mise à jour le 26 octobre 2010).
« <http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-accessibilite,11721.html> »

2. L'aménagement des bâtiments et les dispositifs pour les handicapés

2.1 L'aménagement des bâtiments

« Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique [...] »³

Cet extrait d'article de loi met l'accent sur l'investissement d'un lieu afin de l'adapter aux personnes en situation de handicap et d'apporter aussi un confort supplémentaire aux spectateurs dits « valides ».

2.1.1 Le musée de l'histoire de l'immigration

Le musée de l'histoire de l'immigration est situé au deuxième étage du Palais de la Porte Dorée. Le palais est un bâtiment isolé dans un quartier dynamique. Il est animé et fréquenté parce qu'il comporte également l'aquarium tropical et il est proche du parc zoologique. En plus, il est accessible facilement par métro, par tramway et par bus.

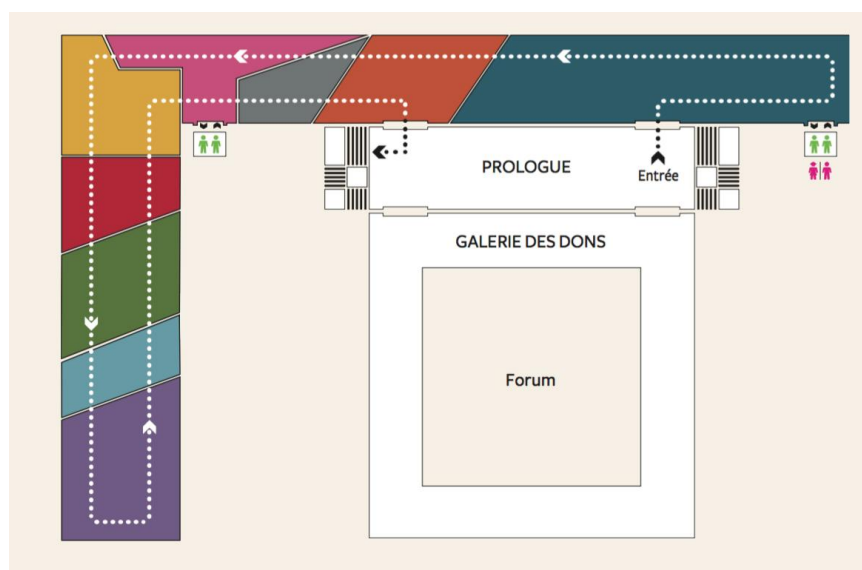


Figure 1. Le plan du Musée de l'histoire de l'immigration, deuxième étage

³Loi n° 2005-102 — Articles 41 à 43 et 51

Le musée comporte une exposition permanente, une exposition temporaire et une galerie des dons. Les espaces d'exposition sont ouverts (sans petites salles ou couloirs). Cependant, il existe des vitrines d'exposition en verre et des panneaux d'exposition en bois partout. Par conséquent, il pourrait être difficile pour les handicapés de circuler sans se heurter aux obstacles. Néanmoins, il faut noter que le musée est situé dans un monument historique. Donc, il est compliqué pour le musée de faire des travaux d'aménagement.

2.1.2 Le musée de l'homme

Le musée de l'homme occupe la majeure la partie de l'aile Passy du palais de Chaillot à Trocadéro. Il est situé dans le XVI^e arrondissement, un endroit très fréquenté par les touristes; Il a été rénové et inauguré le 15 octobre 2015. On retrouve quatre étages, desservis par des ascenseurs pour faciliter le déplacement des handicapés avec mobilité réduite. Le parcours du musée est composé d'une exposition permanente, à savoir la Galerie de l'Homme qui s'étend sur deux étages et une exposition temporaire. Le musée revêt aujourd'hui une vocation scientifique avec la mise en place du Balcon des sciences qui se trouve au deuxième étage et le centre de recherche du troisième étage. Ce nouveau projet culturel et scientifique se dote d'une architecture contemporaine qui facilite le déplacement du public handicapé. On note que le musée est accessible en transports en commun par métro, bus ou vélib.

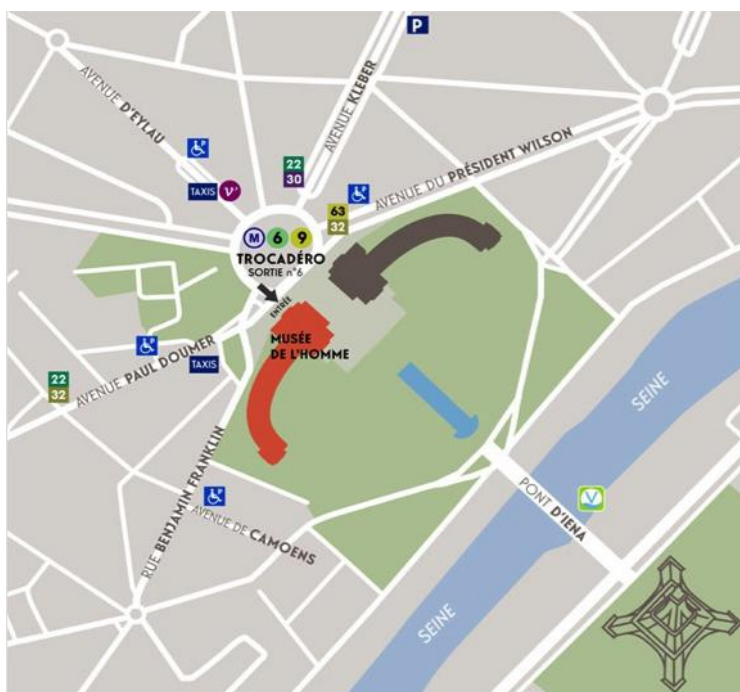


Figure 2. Plan d'accès au Musée de l'Homme

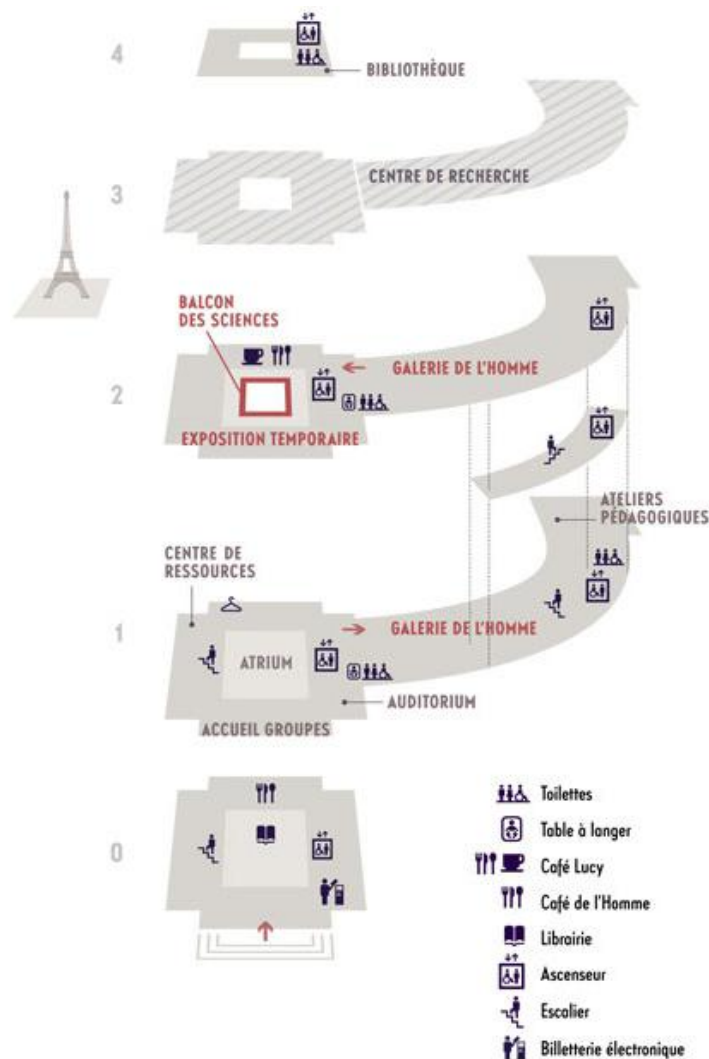


Figure 3. Plan du Musée de l'Homme

2.1.3 Le musée Guimet

Le musée national des arts asiatiques est situé à la place d'Iéna, dans le XVI^e arrondissement. On peut y accéder par métro (lignes 6 et 9), par bus, par vélib ainsi que par taxi, ou bien en voiture privée. Le musée est accessible aux visiteurs à mobilité réduite. L'accès se fait par une rampe, située sur la gauche des escaliers. Les collections sont séparées. La collection permanente se trouve au rez-de-chaussée, au premier et au deuxième étage, avec une autre partie au niveau du troisième étage. En plus, le musée dispose de services comme la cafétéria, l'auditorium et la bibliothèque. Dans cette partie, on retrouve des publications liées aux cartes asiatiques et des recherches qui concernent les pièces du musée. Au rez-de-chaussée on découvre les collections de l'Asie du sud-est, notamment l'une des plus importantes, et de l'Inde. Ces collections sont composées de statues, vestiges archéologiques, de peintures ou bijoux. Dans le premier étage on trouve la collection de la Chine, de l'Asie centrale, de l'Afghanistan et du Pakistan, des arts de l'Himalaya et la collection textile du Riboud, l'une des plus importantes dans le monde entier. La continuité de la collection Chine

se situe au niveau du deuxième étage, accompagné des collections du Japon et Corée. Finalement, au troisième étage, on découvre la dernière partie de la collection de la Chine et les archives photographiques.

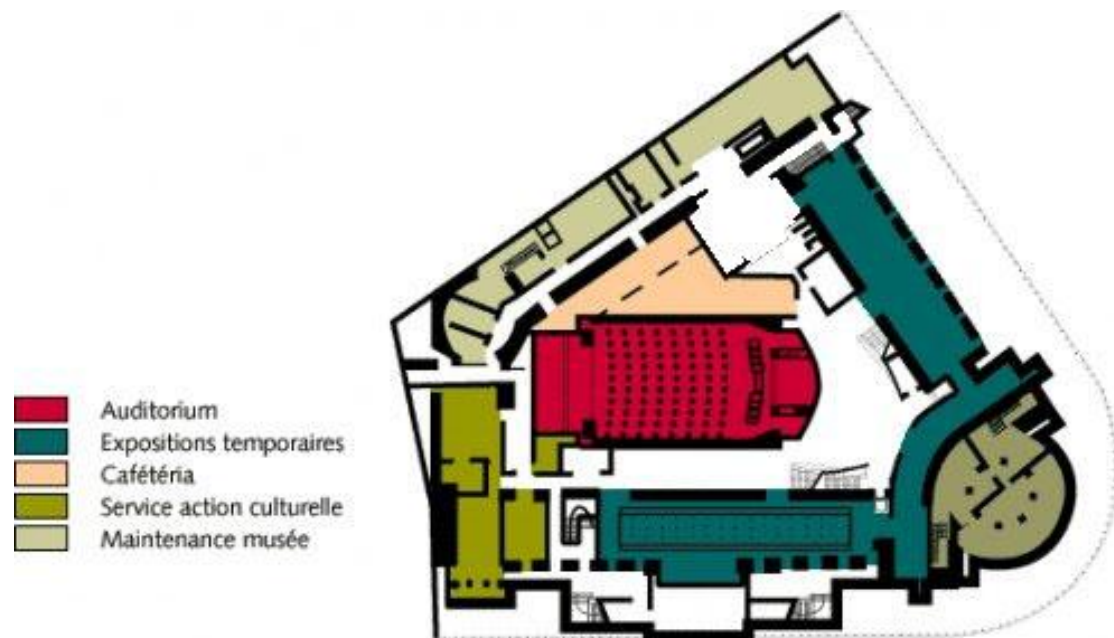


Figure 4. Rez-de-jardin du Musée Guimet

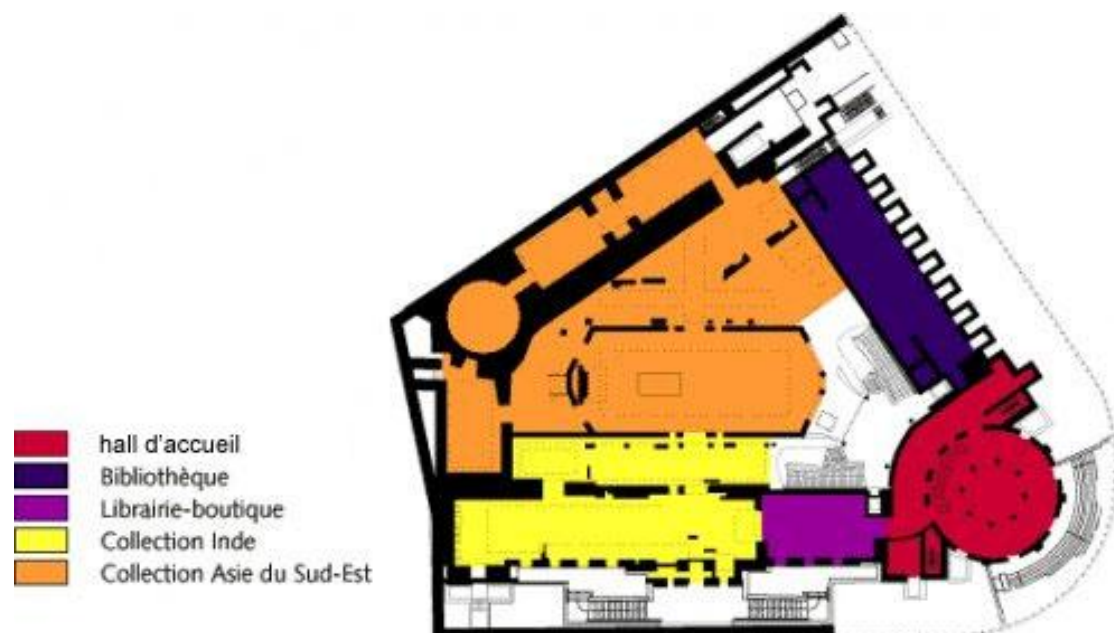


Figure 5. Rez-de-chaussée du Musée Guimet

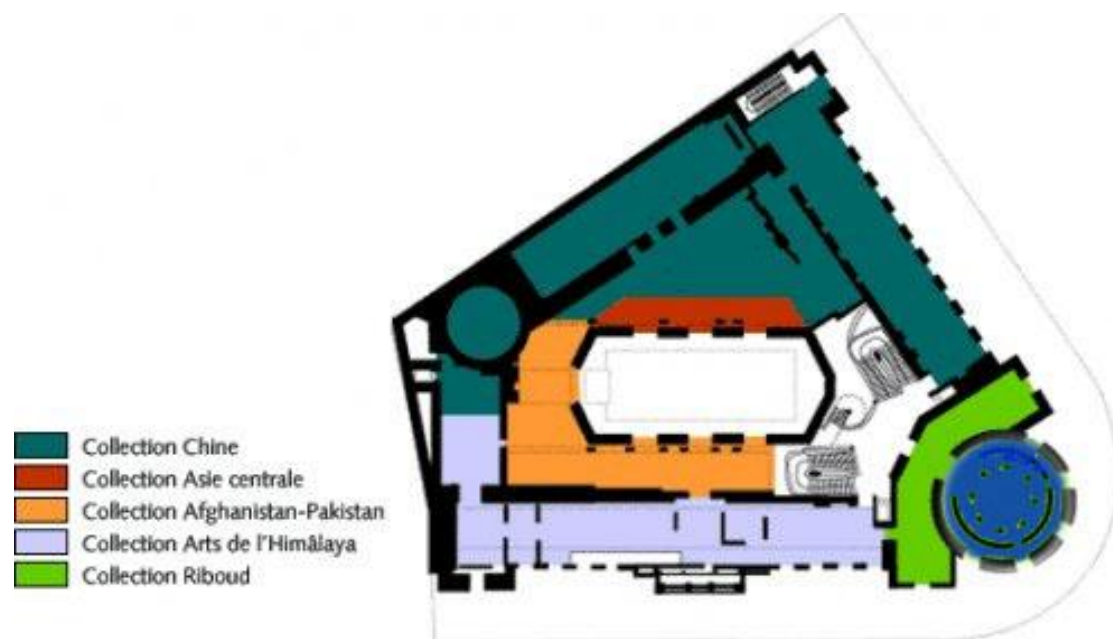


Figure 6. 1er étage du Musée Guimet

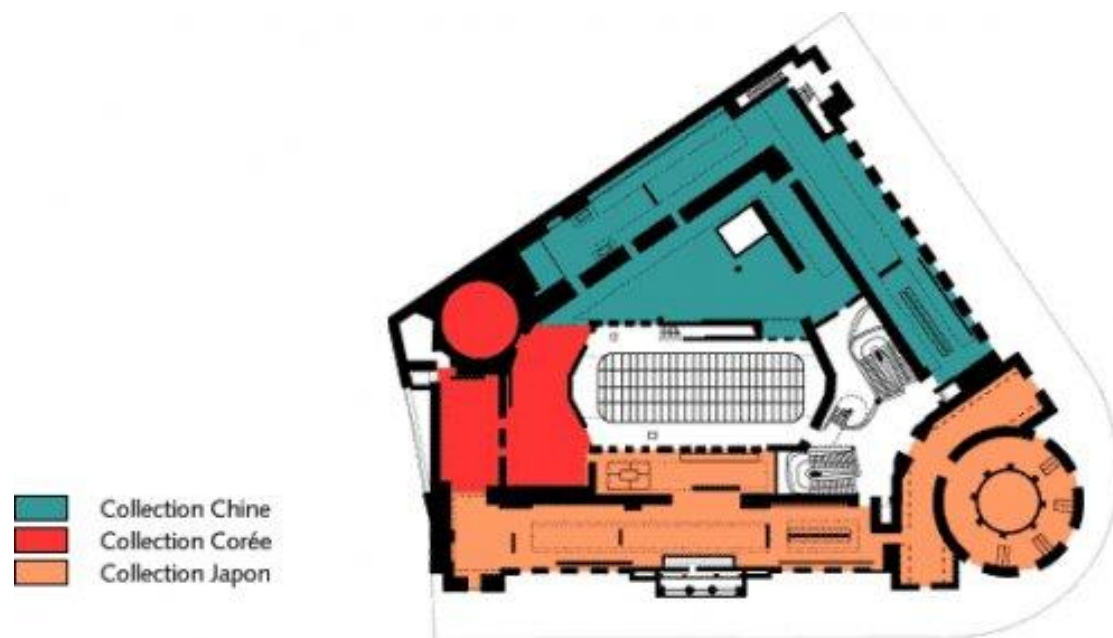


Figure 7. 2e étage du Musée Guimet

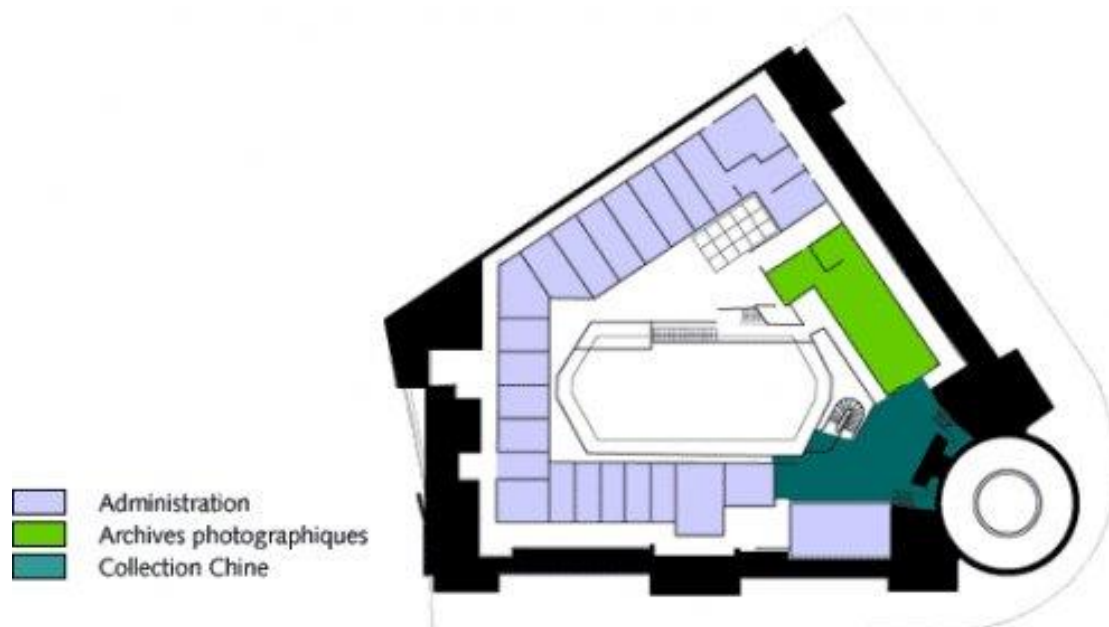


Figure 8. 3e étage du Musée Guimet

2.2 Les dispositifs pour les personnes handicapées

L'aménagement du bâtiment est important pour faciliter la visite, mais il ne faut pas perdre de vue l'importance des dispositifs mis en place pour le public spécifique. Le musée est un endroit patrimonial qui doit être équipé de dispositifs de médiation afin de rendre la visite plus accessible, intéressante et interactive. Dans cette sous-partie, on va se pencher sur les dispositifs mis en place pour chaque type d'handicap.

2.2.1 Le handicap visuel

2.2.1.i Le musée de l'histoire de l'immigration

Le musée de l'histoire de l'immigration fait l'effort de prendre les handicapés visuels en compte. Par exemple, les panneaux explicatifs utilisent des grands caractères. En plus, la lumière est en général bien réglée. Cependant, il reste quelques aspects qui auraient pu être améliorés. D'abord, il n'existe pas d'audio-guides et bien qu'il y ait quelques dispositifs sonores (comme des témoignages), il existe beaucoup plus d'écrit que d'audio et il n'existe pas de caractères en braille. De plus, les panneaux explicatifs utilisent beaucoup de couleurs qui peuvent être difficiles à distinguer pour un handicapé visuel, particulièrement parce qu'il n'existe pas toujours un grand contraste entre la couleur du texte et la couleur du panneau. Par ailleurs, dans certains cas, le texte est difficile à lire à cause de l'éclairage faible. Dans d'autres cas, il est difficile à lire à cause des reflets de la lumière. Selon le site web, le musée autorise des animaux guides d'aveugle et des animaux d'accompagnement.

2.2.1.ii Le musée de l'homme

Le musée de l'Homme propose des aménagements spécifiques pour l'orientation des personnes en situation de déficience visuelle. Une quinzaine de balises sonores permettent de se déplacer dans le bâtiment et des manchons braille sont installés sur les mains courantes qui desservent les étages. L'accès aux espaces du musée se fait indifféremment par des ascenseurs signalés par des balises sonores ou des escaliers. Une maquette tactile est en accès libre pour l'ensemble des visiteurs ; elle permet de se localiser et de découvrir les différentes offres et les services du musée. Le musée a mis en place un parcours sensoriel dans la galerie de l'Homme constitué d'une vingtaine de supports originaux composés d'objets à toucher, de commentaires sonores et de plateaux tactiles. La personne handicapée est autonome en découvrant les stations sensorielles du parcours permanent. Le handicap visuel ciblé par l'espace permanent du balcon des sciences qui cherche à introduire le visiteur dans le domaine de la recherche du musée de l'Homme à travers la présentation de leurs démarches et leurs méthodes de travail. Le centre de ressources Germaine Tillion propose un poste de travail avec des logiciels adaptés aux malvoyants et non-voyants. Les personnels du comptoir de l'accueil fournissent aux visiteurs des outils d'aide à la visite, à l'instar des sièges transportables, cannes ou loupes.

2.2.1.iii Le musée Guimet

Le musée Guimet ne met pas en place de dispositifs adaptés pour les handicapés. Il n'existe pas de cartels adaptés en braille. Les textes sont en petites caractères. Néanmoins, dans la salle, on retrouve des textes écrits en grands caractères. On peut solliciter des audio-guides à l'accueil, qui peuvent faciliter la découverte des collections lors des visites. On signale l'absence de dispositifs numériques, comme les maquettes tactiles ou les systèmes de mise en relief (comme l'image tactile ou les feuilles microbulles).

2.2.2 Le handicap auditif

2.2.2.i Le musée de l'histoire de l'immigration

Au musée de l'histoire de l'immigration, l'exposition permanente peut être difficile d'accès pour les sourds et les mal-entendants. Elle comporte plusieurs dispositifs audio (tels que les témoignages, les chansons et les vidéos) qui ne sont pas accompagnés par un texte en langue des signes. De plus, il existe des enregistrements sonores dans l'exposition qui pourraient être gênants. On entend, par exemple, des gens parler, le klaxon des voitures, la cloche de brouillard d'un bateau. Le bruit crée une ambiance intéressante, mais les sons apparaissent sans explication ou contexte spécifique, ce qui crée une cacophonie désagréable.

2.2.2.iiLe musée de l'homme

Les différents comptoirs d'accueil sont équipés de boucles magnétiques. Les espaces d'exposition présentent des vidéos qui sont dans la plupart des cas sous-titrés et un certain nombre d'entre elles sont également traduites en langue des signes française. Certains dispositifs multimédia de la Galerie de l'Homme sont équipés de boucles à induction magnétique⁴.

2.2.2.iiiLe musée Guimet

Le musée Guimet propose des visites en langue des signes françaises (à dates précises). Mais dans le musée, il n'existe pas de dispositifs adaptés pour ce public pour comprendre le sens des collections et s'impliquer dans le discours du musée. Ce serait très utile de trouver dans le musée des pictogrammes, qui indiquent le parcours, ou bien des visioguides, dispositifs destinés aux personnes sourdes et malentendantes.

2.2.3Le handicap moteur

2.2.3.iLe musée de l'histoire de l'immigration

Tous les espaces du musée de l'histoire de l'immigration sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, mais l'accès n'est pas assez facile et marqué. Il existe une rampe d'accès devant le bâtiment, mais elle n'est pas utilisée par les personnes à mobilité réduite. Ce n'est pas donc possible pour eux d'entrer au palais via l'entrée principale. Il faut qu'elles aillent derrière le bâtiment pour emprunter un ascenseur au rez-de-chaussée.

Par ailleurs, l'accès à l'ascenseur n'est pas très évident non plus. Il est un peu caché à côté des toilettes. En plus, si on prend l'ascenseur, on rate les dispositifs sur les murs des escaliers expliquant l'histoire chronologique de l'immigration en France.

2.2.3.iiLe musée de l'homme

L'accès au musée de l'Homme se fait par l'entrée principale à travers une rampe d'accès située sur la droite du bâtiment. Une rambarde a été installée sur la gauche des escaliers extérieurs permettant l'accès au bâtiment. Le point défaillant est l'absence d'un parking « visiteurs » au musée de l'Homme mais il existe plusieurs parkings aux alentours comme le parking Kléber dont trois places sont réservées aux personnes à mobilité réduite. Des places de parking GIC sont disponibles aux alentours du musée. Le musée de l'Homme et

⁴ une boucle d'induction magnétique est intégrée dans une boucle auditive qui est un système d'aide pour personnes malentendantes. Grâce à ce système, le son provenant du micro d'un orateur, d'un équipement de sonorisation, d'un poste de télévision ou autre est transmis à l'appareil auditif de la personne qui peut ainsi l'entendre sans être gênée par des éventuels bruits ambiants

ses différents espaces sont accessibles aux personnes circulant en fauteuil roulant ainsi qu'aux personnes ayant des difficultés de déplacement et l'accès aux différents espaces du musée se fait par des ascenseurs.

2.2.3.iii Le musée Guimet

Dans le musée Guimet, on trouve des ascenseurs pour passer par les différents niveaux et salles du musée. Dans l'espace du musée il n'existe pas vraiment une disposition pensée et réfléchie pour ce type d'handicap, vu que les espaces sont assez étroits. On a sinon des escaliers. Pour améliorer le confort de déplacement des personnes à mobilité réduite, le musée propose le prêt d'un fauteuil roulant et aussi des sièges pliants et des bancs. Pour l'accès aux personnes handicapées, le musée dispose d'une rampe extérieure à côté des escaliers, mais par contre il n'existe pas de places réservées aux handicapés.

2.2.4 Le handicap mental / psychique

2.2.4.i Le musée de l'histoire de l'immigration

Il semble que le musée de l'histoire de l'immigration ne prend en compte les handicapés mentaux. On ne trouve pas d'informations sur le site web concernant des visites guidées pour ce public, par exemple, ni des partenariats entre le musée et des associations qui travaillent avec ce public. On a essayé de prendre contact avec la responsable du département des publics pour obtenir des informations sur ce sujet, mais elle n'a jamais répondu.

2.2.4.ii Le musée de l'homme

Les différents espaces du musée de l'Homme sont lumineux et spacieux. Un espace de repos avec des canapés est disponible au premier étage. Des bancs et des assises sont répartis dans les espaces d'exposition. Le balcon des sciences est un espace, situé au deuxième étage, ouvert sur l'Atrium Paul Rivet. Certaines personnes peuvent avoir peur du vide à partir de ce balcon.

2.2.4.iii Le musée Guimet

Le musée Guimet ne manifeste pas un intérêt particulier pour ce type de public.

3 Les politiques des publics

3.1 L'information via l'internet

S'il est bien de mettre en place des dispositifs pour les personnes en situation de handicap, c'est encore mieux si le public en est informé, et si cette accessibilité est mise en valeur. La source première d'information est aujourd'hui : le site internet. Un site internet permet de préparer une visite ou bien de la prolonger si le visiteur est intéressé par des ateliers ou des projets.

3.1.1 Le musée de l'histoire de l'immigration

Le site web du musée de l'histoire de l'immigration note clairement que les personnes à mobilité réduite peuvent accéder au musée en passant par l'entrée principale alors que l'information n'est pas vraie. On s'est renseigné auprès des personnels et en fait, il faut que les handicapés utilisent une rampe d'accès au parvis à la droite du bâtiment. On remarque aussi l'absence de l'onglet accessibilité. Par conséquent, si d'autres informations propres à ce type de public existent, elles ne sont pas évidentes ou faciles à trouver. Par exemple, le fait que le musée autorise des animaux guides d'aveugle et des animaux d'accompagnement est apparemment marqué seulement dans un PDF du règlement de visite qu'on peut télécharger via le site.

3.1.2 Le musée de l'homme

Pour le musée de l'homme, un onglet est directement dédié à la question de l'accessibilité. L'information est donc facile à trouver. De plus, cet onglet n'est pas isolé : il est compté dans les accès dédiés au Grand Public. Les dispositifs sont donc visibles et avancés non pas comme un argument de vente ou dans le but de se servir du handicap pour se donner une bonne image. Le handicap est véritablement intégré dans une politique des publics. Cet onglet donne les informations sur les différents dispositifs mis en place. Aucun handicap n'est laissé à l'écart, qu'il soit sensoriel, mental ou moteur. Le site internet fournit par ailleurs une carte permettant aux personnes handicapées de se rendre au musée. Les informations sont classées et très claires.

3.1.3 Le musée Guimet

Le musée Guimet respecte la politique d'information pour le public empêché et informe largement des outils et des modes d'accès pour ce genre de public. Le site est très accessible et l'information reste claire et disponible pour le visiteur.

3.2 La politique tarifaire

3.2.1 Le musée de l'histoire de l'immigration

L'accès au musée de l'histoire de l'immigration et aux expositions temporaires est gratuit pour les handicapés.

3.2.2 Le musée de l'homme

Une approche active et volontaire favorisera la venue des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnateurs au sein des structures culturelles. Une politique tarifaire est adaptée. Les personnes handicapées bénéficient de la gratuité, ainsi que les accompagnateurs. Les professionnels ou les bénévoles d'une structure œuvrant dans le champ social ont l'avantage de la gratuité afin de préparer une visite dans le cadre des formations organisées par le musée de l'homme.

3.2.3 Le musée Guimet

Dans le cas du musée Guimet, l'institution a créé des programmes pour les personnes en situation d'handicap. Dans le cas des personnes avec un handicap visuel, le musée propose des visites tactiles et descriptives avec le but de proposer une autre façon d'appréhender l'art et les œuvres. Ces visites durent 1h30 à un prix de 4.80€. L'entrée au musée pour le handicapé et pour l'accompagnateur est gratuite. Les visites se font au moins une fois par mois, le samedi, en expliquant des différentes sections du musée ou bien des expositions temporaires. Le musée organise des visites pour les différents publics handicapés. Ce sont des visites guidées par des experts.

4 Les chaînes d'accessibilité

L'accessibilité ne se réduit pas à celle de l'intérieur de l'établissement. L'accessibilité s'apprécie dans une globalité qui permet le déplacement d'un endroit à un autre. Elle se construit comme une chaîne d'accessibilités successives. Une concertation à tous les niveaux doit être mise en œuvre. Il est important, en particulier, de solliciter le milieu associatif et de vérifier avec son aide que les aménagements pour un type de handicap n'engendrent pas une gêne pour un autre type de handicap. Pour cela, tous les établissements culturels qui ont réussi dans la mise en œuvre d'une dynamique forte de prise en considération des publics en situation de handicap se sont appuyés sur la nomination d'une personne référente. Celle-ci est une personne ressource pour ses collègues sur la question de l'accessibilité et des publics en situation de handicap. Elle assure le suivi de la mise en œuvre d'une politique cohérente d'accueil des personnes handicapées dans l'établissement (bilans des actions engagées, points sur les projets à venir, recueil des besoins particuliers...). Elle est l'interlocutrice privilégiée pour les partenaires et les personnes en situation de handicap qui sollicitent l'établissement. Elle s'assure de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap dans les travaux d'aménagement et dans toutes prestations proposées par l'établissement. S'inscrire dans une véritable « chaîne de l'accessibilité culturelle » permet de mettre en place une dynamique de coopération d'acteurs. Pour être pleinement accessible aux personnes en situation de handicap et favoriser leur venue, l'établissement doit s'inscrire dans une démarche partenariale et de développement de projets.

4.1 Les partenaires

4.1.1 Le musée de l'histoire de l'immigration

Bien qu'il soit probable que le musée de l'histoire de l'immigration travaille avec des associations ou des institutions partenaires liées aux publics handicapés, nous n'avons pas pu vérifier cela. Nous avons contacté la responsable du département des publics plusieurs fois par mail (Madame Fanny Servole), mais elle n'a jamais répondu. Nous avons également appelé l'accueil du musée pour demander un autre contact, mais l'employée ne nous a pas aidées. Elle était froide et impatiente et elle a transféré l'appel à une autre personne qui n'a pas répondu.

4.1.2 Le musée de l'homme

Une série de partenariats est tissée. Parmi les mécènes, on retrouve la Fondation EDF et la Caisse d'Épargne Île-de-France, la société Maison Nouvelle et l'Association Valentin Haüy. Le musée de l'homme travaille avec un nombre important d'associations.

4.1.3 Le musée Guimet

Les partenaires et les mécènes du musée Guimet sont la Société des Amis du musée Guimet (SAMG), l'Ecole Française d'Extrême Orient (EFEO), Archéo TV, le musée d'ethnographie de Genève, le Château de Versailles, l'Aquarium de Paris, Nomura, la Fondation AREVA, la Fondation Total, la Fondation Sasakawa et EVA Air.

4.2 Les ateliers et les projets

4.2.1 Le musée de l'histoire de l'immigration

Au musée de l'histoire de l'immigration, les activités culturelles (cinéma, spectacle vivant, ateliers) sont proposées à un tarif réduit pour les handicapés.

4.2.2 Le musée de l'homme

La formation « musée facile » s'adresse en priorité aux encadrants des publics en français langue étrangère (FLE), ateliers socio-linguistiques (ASL) ou alphabétisation. Elle permettra de découvrir l'histoire du musée de l'Homme et les contenus de ses espaces. Ces formations proposent une approche inédite des collections du Musée de l'Homme. Elles permettent d'enrichir les connaissances autour des thématiques du parcours permanent. Une initiation à la médiation culturelle et à l'accompagnement des groupes est également proposée afin de dynamiser les visites et de rendre les visiteurs actifs à l'aide de petits exercices ludiques réalisés dans les salles.

4.2.3 Le musée Guimet

Le musée des arts asiatiques propose des ateliers différents en partenariat avec des intervenants extérieurs ainsi qu'avec des associations culturelles. Les ateliers sont dédiés au grand public. Les offres du musée sont assez variées. On peut trouver des parcours pour les visiteurs handicapés avec des dispositifs tactiles ou bien des dispositifs en langue de signes. Le musée propose des ateliers comme l'atelier d'Origami ou celui de céramique. Les ateliers sont animés par des intervenants extérieurs.

5 Bilan

Malgré toutes les lois mises en place, la question de l'accessibilité demeure problématique : elle n'est pas vraiment appliquée dans les structures muséales. Une bonne médiation de la part du musée est essentielle pour que le public puisse accéder aux services culturels du musée. En effet, un musée bien aménagé, avec des dispositifs modernes, ne garantit pas pour autant une bonne compréhension pour tous.

Dans un autre côté, il faut prendre en considération que l'accès au musée a un rôle à jouer. Pour les trois musées, l'absence d'un parking ou son éloignement pourrait empêcher le public d'y aller. Les responsables de l'accessibilité doivent être également 'accessibles' : ce sont les personnes 'référentes' de l'institution.

Le choix des musées était au début aléatoire. Notre étude a abouti à la conclusion que les trois musées sont très différents au niveau de la politique et des dispositifs mis en place pour le public empêché. Plusieurs facteurs interviennent et permettent d'expliquer cette disparité ; on pense en particulier aux considérations financières, mais il existe aussi l'absence de la volonté afin d'améliorer la situation actuelle.

Annexe



Figure 9. Une affiche de l'Association des Paralysés de France



Figure 10. La salle du Musée de l'histoire de l'immigration



Figure 11. La salle du Musée de l'histoire de l'immigration



Figure 12. La salle du Musée de l'histoire de l'immigration



Figure 13& 14. Dispositifs en langue de signes au Musée de l'Homme



Figure 15 & 16. Dispositifs sonores et en braille au Musée de l'Homme

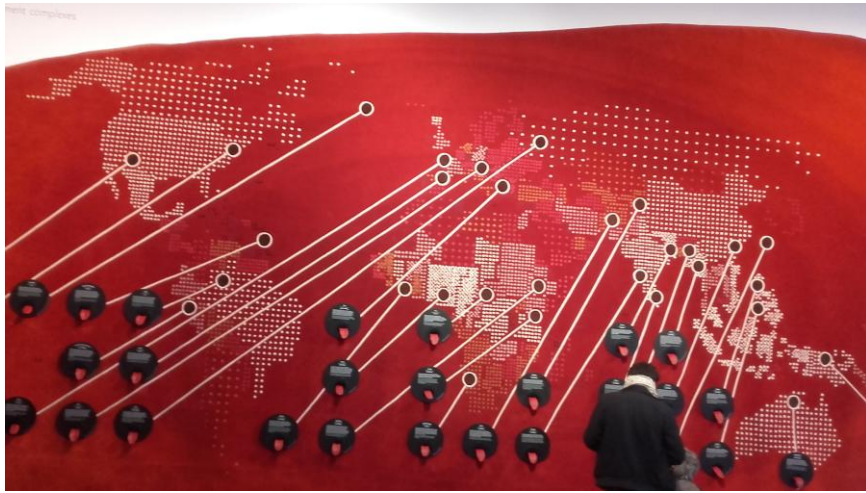


Figure 17. Dispositifs sonores au Musée de l'Homme

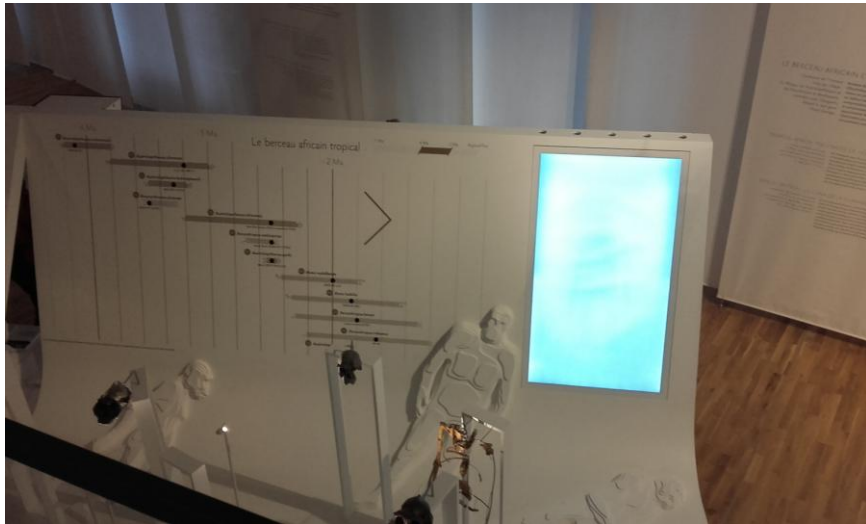


Figure 18. Dispositifstactiles au Musée de l'Homme

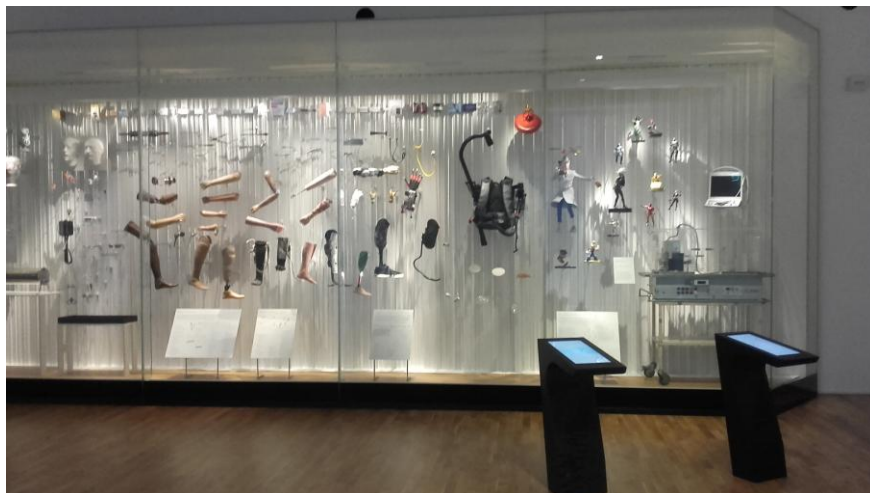


Figure 19. Dispositifs tactiles au Musée de l'Homme

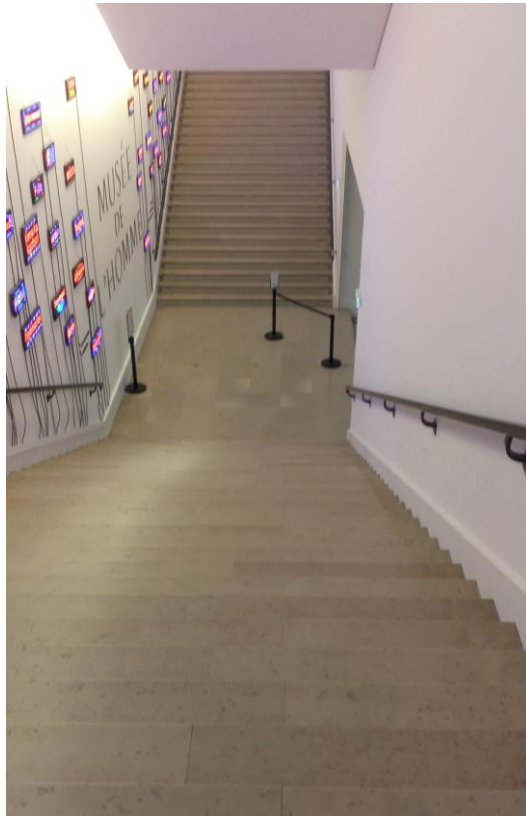


Figure 20. Des escaliers au Musée de l'Homme



Figure 21 & 22. Deux salles du Musée Guimet



Figure 23. Une salle du Musée Guimet



Figure 24 & 25. Dispositifs au Musée Guimet